

ROUYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DU GRAND CASABLANCA
PRÉFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION TECHNIQUE

LS/14

CASABLANCA LE

2014 23

**RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT
SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE G
ARRONDISSEMENT SIDI MOUMEN**

Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 25/7/2012
- Vu le plan visé ne variètur sous n° L5/13 en date du 7 Février 2013
- vu le procès verbal de la commission en date du 17/04/2014

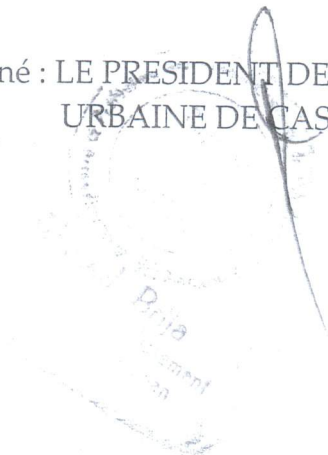
Composées des membres suivants :

- Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi ;
- Agence Urbaine de Casablanca ;
- Commune Urbaine de Casablanca ;
- Arrondissement Communal Sidi Moumen ;
- Protection Civile Sidi Bernoussi;
- LYDEC : Eau ; Assainissement ; Electricité ;
- Maroc Télécom ;
- Conservation Foncière Sidi Bernoussi ;
- Cadastre Sidi Bernoussi ;

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements , groupes d'habitations et morcellements.

**Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM
AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE G**

Signé : LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE
URBAINE DE CASABLANCA





ROUYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L INTERIEUR
WILAYA DE LA REGOIN DU GRAND CASABLANCA
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION TECHNIQUE

CASABLANCA LE

2014 مايو 23

28114

RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT
SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE H
ARRONDISSEMENT SIDI MOUMEN

(projet Réceptionné)

Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 25/7/2012
- Vu le plan visé ne variètur sous n° L5/13 en date du 7 Février 2013
- vu le procès verbal de la commission en date du 17/04/2014

Composées des membres suivants :

- Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi ;
- Agence Urbaine de Casablanca ;
- Commune Urbaine de Casablanca ;
- Arrondissement Communal Sidi Moumen ;
- Protection Civile Sidi Bernoussi;
- LYDEC : Eau ; Assainissement ; Electricité ;
- Maroc Télécom ;
- Conservation Foncière Sidi Bernoussi ;
- Cadastre Sidi Bernoussi ;

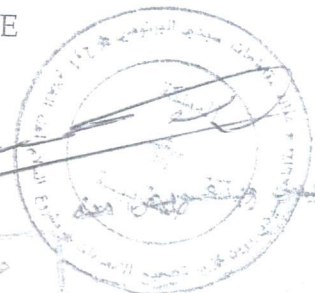
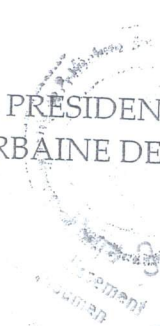
G-H recte
Pb
lie'
T.F

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements , groupes d'habitations et morcellements.

Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM
AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE H

مطابقة النسخة مع الأصل

Signé : LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE
URBAINE DE CASABLANCA



عبد الرحيم بوسفيان



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DU GRAND CASABLANCA
PRÉFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN

CASABLANCA LE

16 SEPT 2013

589 / 2013.

RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT
SALAM AHLLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHES E ET F

Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 25/7/2012
 - Vu le plan visé ne variètur sous n° L5/13 en date du 7 Février 2013
 - vu le procès verbal de la commission en date du 12/9/2013
- Composées des membres suivants :

- Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi ;
- Agence Urbaine de Casablanca ;
- Commune Urbaine de Casablanca ;
- Arrondissement Communal Sidi Moumen ;
- Protection Civile ;
- LYDEC : Eau ; Assainissement ; Electricité ;
- Maroc Télécom ;
- Conservation Foncière Sidi Bernoussi ;
- Cadastre Sidi Bernoussi ;

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements , groupes d'habitations et morcellements.
Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM AHLLOUGHLAM 1
EXTENSION TRANCHES E ET F

Signé : LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE
URBAINE DE CASABLANCA



1er Vice Président
Ahmed BRIJA

ROUYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L INTERIEUR
WILAYA DE LA REGOIN DU GRAND CASABLANCA
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN

CASABLANCA LE

07 OCT 2014

N°: 555

RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT
SALAM AHLLOUGHLAM 1 EXTENSUION TRANCHES I ET J

Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 8/5/2014
- Vu le plan visé ne variètur sous n° AL/75/14 en date du 10 Septembre 2014
- vu le procès verbal de la commission en date du 16/9/2014

Composées des membres suivants :

- Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi ;
- Agence Urbaine de Casablanca ;
- Commune Urbaine de Casablanca ;
- Arrondissement Communal Sidi Moumen ;
- Protection Civile ;
- LYDEC : Eau ; Assainissement ; Electricité ;
- Maroc Télécom ;
- Conservation Foncière Sidi Bernoussi ;
- Cadastre Sidi Bernoussi ;

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements , groupes d'habitations et morcellements.

Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM AHLLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHES I ET J

Signé : LE PRESIDENT DE LA COMMUNE
URBAINE DE CASABLANCA

1^{er} Vice Prèssident
Ahmed BRIJA

